

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 04/07/2022

### **SEGUR DE LA SANTE : 3<sup>e</sup> réunion du Comité Régional de l'Investissement en Santé**

Lundi 4 avril 2022 s'est tenue la troisième rencontre du Comité régional de l'Investissement en Santé (CRIS). Cette instance, pilotée par l'ARS Bretagne, est composée de représentants des acteurs de santé, élus, services de l'Etat, usagers. Elle a pour mission d'assurer la concertation et le suivi de la stratégie de déploiement du plan d'investissement du Ségur de la santé. L'occasion de faire le point sur les projets accompagnés en région dans les secteurs sanitaire et médico-social mais aussi de présenter le volet numérique du Ségur et plus particulièrement "Mon Espace santé", l'espace numérique de l'utilisateur.

#### **Les investissements : une réponse massive aux enjeux du territoire**

Les aides apportées aux établissements en Bretagne doivent permettre de faire évoluer l'offre de santé dans les territoires pour qu'elle réponde aux défis majeurs de notre système de soins : l'évolution de la démographie de notre région, le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, l'accès aux innovations technologiques et organisationnelles, la soutenabilité financière, une prise en charge coordonnée et participative entre tous les acteurs du système et ce, sur l'ensemble des quatre départements de la région.

Sur le volet sanitaire, le pilier n°2 du Ségur se décline autour de trois axes :

1. 451 Millions d'euros au titre **des projets d'investissements prioritaires.**

A ce stade, une trentaine de projets ont été retenus, dont une dizaine d'opérations pour lesquelles l'instruction est désormais finalisée, c'est-à-dire que l'ensemble des étapes du dossier est validé, allant de l'analyse de la cohérence par rapport aux enjeux du territoire jusqu'à la soutenabilité financière. Ces projets mobilisent une enveloppe de plus de 150 millions d'euros et concernent notamment les établissements suivants : centre hospitalier des Pays de Morlaix, centre hospitalier de Douarnenez, centre hospitalier de Quimperlé, l'établissement public de santé mentale du Finistère Sud, Groupement hospitalier Bretagne Atlantique, Centre Eugène Marquis, centre hospitalier de Marches de Bretagne, centre hospitalier privé de Brest.

**Contact presse**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**

Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



6, Place des Colombes  
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

Durant ce comité, une présentation dédiée a été effectuée sur le projet de réorganisation des activités cliniques et de restructuration architecturale de l'établissement public de santé mentale Finistère Sud. Les éléments clés du projet consistent à moderniser les outils de soins, à revisiter les opérations d'investissement en les arrimant au projet de transformation porté par l'établissement autour d'une démarche écologique.

2. 74 millions d'euros sur **les investissements du quotidien**. Ces crédits visent à soutenir les investissements qui améliorent les conditions de travail des professionnels de santé, dans leur quotidien ainsi que les conditions d'accueil et d'hébergement des usagers. A titre d'illustration, en 2021, sur les 25 million d'euros alloués aux établissements, les investissements ont porté sur des équipements facilitant les transferts de patients (verticalisateurs, fauteuils roulants, lèvements-malades...), le bionettoyage, le confort au travail et la prévention des troubles musculo-squelettiques...
3. 248 millions au titre de la **restauration des capacités financières** ont été alloués à 60 établissements de santé en charge du service public. Cette enveloppe vise à assainir leur situation financière, notamment les établissements qui ont porté des investissements immobiliers d'ampleur au cours des dernières années.

Sur le volet médico-social, 68 millions d'euros sont mobilisables jusqu'en 2024 au titre du Plan d'Aide à l'investissement. En concertation avec les conseils départementaux, les fédérations et les associations représentant les usagers et leurs proches aidants, ce sont 22 opérations de reconstruction/réhabilitation d'EHPAD qui ont été validées en 2021, mobilisant une enveloppe de 21 millions d'euros.

Pour l'année 2022, ce sont d'ores et déjà 15 projets qui ont été pré-sélectionnés et 19 pour les années 2023 et 2024, en concertation avec les conseils départementaux. Ces projets vont désormais faire l'objet d'une instruction régionale.

Ces soutiens financiers visent en premier lieu les opérations d'investissement globales concourant à une amélioration sensible de la qualité de l'accompagnement (restructuration ou construction neuve) et prenant en compte les objectifs d'inclusion de l'EHPAD dans la ville.

## **Le Ségur numérique : accélérer les usages pour les professionnels et patients**

Le Ségur de la santé a fixé des ambitions fortes en matière de "numérisation" du système de santé. Il vise à la fois à **améliorer et renforcer les outils mis à disposition des opérateurs de santé mais aussi leur montée en charge opérationnelle**.

### **Tous les établissements mobilisés pour plus de numérique**

Le programme SUN-ES pour « Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé » vise à poursuivre les efforts pour amener l'ensemble des établissements sanitaires vers un plus grand niveau de maturité de leur système d'information. L'objectif est d'encourager l'usage des outils socles que sont l'identité nationale de santé (INS), le dossier médical partagé (DMP), la messagerie sécurisée en santé (MSS) en lien avec l'ouverture de "Mon Espace santé". En Bretagne 80 établissements sont engagés dans ce programme, mobilisant une enveloppe de plus de 4 millions d'euros sur les années 2021 et 2022.

Concernant le secteur social et médico-social, un accompagnement est réalisé dans le cadre du programme ESMS numérique. Ce programme contribue à la généralisation de l'utilisation du numérique dans les ESMS via le déploiement d'un dossier usager informatisé et interopérable (DUI). En Bretagne 235 structures sont engagées dans ce programme, mobilisant une enveloppe de plus de 7,5 millions d'euros sur les années 2021 et 2022.

### **"Mon Espace santé" désormais incontournable**

Durant ce troisième comité, une présentation de "Mon Espace santé", l'espace numérique de l'utilisateur a été effectuée. Ce service numérique personnel et sécurisé permet à chaque usager de conserver ses données de santé et d'échanger avec les professionnels de santé de manière fluide et confidentielle. Chacun peut y retrouver son **dossier médical**, que les professionnels de santé peuvent consulter et alimenter, mais également une **messagerie sécurisée** pour échanger avec les professionnels de santé, et à terme un **agenda médical**, ainsi qu'un **catalogue de services et d'applications** référencés par les pouvoirs publics. En région, l'ensemble des créations automatiques par l'Assurance maladie ont été finalisées depuis le 15 juin. Moins de 2 % des bretons s'y sont opposés. Une forte dynamique d'alimentation des documents par les établissements de santé est engagée (compte-rendu d'hospitalisation...) qui va permettre de dynamiser les usages en complément des accompagnements prévus pour les professionnels de ville.

Une vigilance particulière est portée à l'inclusion numérique de l'ensemble des usagers : l'ARS Bretagne constitue **un** réseau régional d'ambassadeurs (60 référencés à ce jour) qui sera en particulier dédié à leur accompagnement. Ils auront pour rôle de communiquer sur "Mon Espace santé", mais également de sensibiliser et former les citoyens les plus éloignés de la e-santé, pour que tous bénéficient de ce virage numérique.